

SPSTN – CHARTE DE CONFIDENTIALITE

PARTICULIERS EMPLOYEURS ET SALARIES DES PARTICULIERS EMPLOYEURS

Version en date du 13 octobre 2025

Dans le cadre de ses activités de prévention et de suivi en santé au travail, le Service de Prévention et de Santé au Travail National (le « SPSTN »), dédié à la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, collecte et traite Vos Données personnelles.

Le SPSTN attache une grande importance à la protection et au respect de Votre vie privée.

La présente Charte de confidentialité a pour objet de Vous informer des engagements pris par le SPSTN, à l'égard de Vos Données personnelles collectées et traitées dans le cadre de la prévention et du suivi en santé au travail.

1. PREAMBULE

Le SPSTN est le service de prévention et de santé au travail national à compétence fermée, réservé à la branche des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, telle que définie dans le préambule de la Convention collective nationale des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile du 15 mars 2021, étendue par arrêté en date du 6 octobre 2021 (la « Branche »).

Le SPSTN, agréé par la Direction Régionale Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DRIETS), fournit un ensemble socle de services s'inscrivant dans le cadre des dispositions prévues à l'article L.4622-2 du Code du travail en matière de prévention des risques professionnels, de suivi individuel des Salariés et de prévention de la désinsertion professionnelle des Salariés de la Branche. Il assure la coordination, l'effectivité et la continuité du suivi individuel de l'état de santé des Salariés de la Branche, avec pour mission principale d'éviter toute altération de la santé des Salariés du fait de leur travail, d'apporter des conseils sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels.

Les Particuliers Employeurs adhèrent au SPSTN par le biais de l'Association Paritaire Nationale d'Information et d'Innovation (APNI) à qui ils confient un mandat, conformément à l'article L.4625-3 du Code du travail.

2. DEFINITIONS

Les termes commençant par une majuscule ont la signification qui leur être attribuée en **Annexe**.

Les Particuliers Employeurs et les Salariés des Particuliers Employeurs sont désignés ci-après par le terme « Vous », « Votre » ou « Vos ».

3. QUEL EST L'OBJET ET LE CHAMP D'APPLICATION DE LA CHARTE DE CONFIDENTIALITE ?

Objet. La Charte de confidentialité a pour objet de Vous informer sur :

- La manière dont le SPSTN collecte, de manière directe et indirecte, et traite Vos Données personnelles ;
- Les droits dont Vous disposez sur Vos Données personnelles ainsi que les modalités d'exercice de ces derniers à l'égard du SPSTN.

Champ d'application. La Charte de confidentialité a vocation à régir la collecte et le traitement de Vos Données personnelles réalisés par le SPSTN dans le cadre de ses missions légales, réglementaires et conventionnelles.

Pour rappel, le SPSTN assure la coordination, l'effectivité et la continuité du suivi individuel de l'état de santé de l'ensemble des salariés de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, avec pour mission principale d'éviter toute altération de la santé des salariés du fait de leur travail.

La Charte de confidentialité ne s'applique pas :

- Aux traitements mis en œuvre par les Particuliers Employeurs, en leur qualité de Responsable de traitement, à l'égard de leurs Salariés ;
- Aux traitements mis en œuvre par le SPSTN à l'égard de ses propres salariés et/ou nécessaires à la gestion de l'activité du SPSTN (notamment comptabilité, gestion des relations avec les tiers) ;
- Aux traitements mis en œuvre par le SPSTN sur le Site, ces traitements étant détaillés dans une politique de confidentialité dédiée aux traitements opérés sur le Site et accessible à l'url suivante <https://spstn.org/donnees-personnelles> ;
- Aux traitements opérés de manière distincte par les tiers, tels que l'Association Paritaire Nationale d'Information et d'Innovation (APNI), l'URSSAF Caisse Nationale (UCN), les SPSTI partenaires et les structures mandataires.

Modification. Le SPSTN est susceptible de modifier à tout moment la Charte de confidentialité, notamment aux fins d'assurer sa conformité aux évolutions législatives et réglementaires. Toute nouvelle version de la Charte de confidentialité sera automatiquement publiée sur le Site, accompagnée de l'indication de la date de mise à jour avant son entrée en vigueur. Le SPSTN Vous informera de toute modification substantielle de la Charte de confidentialité via le Site.

4. QUI EST LE RESPONSABLE DU TRAITEMENT ?

Le SPSTN, dont les coordonnées complètes sont précisées ci-dessous, est le responsable des traitements de Vos Données personnelles mis en œuvre, pour les finalités et dans les conditions définies dans la présente Charte :

Service de Prévention et de Santé au Travail National (SPSTN)

Association loi de 1901

Immatriculée au Répertoire National des Associations sous le numéro W751269294

SIREN : 923671515

TSA 54440

77213 AVON CEDEX75015 Paris

Email : rgpd@spstn.org

Le SPSTN s'engage à ce que les traitements de Vos Données personnelles, qu'il réalise en qualité de Responsable du traitement, soient effectués conformément à la Réglementation applicable à la protection des Données personnelles et à mettre en œuvre les mesures nécessaires aux fins de s'assurer de la sécurité et de la confidentialité de Vos Données personnelles.

5. QUELLE EST L'ORIGINE DE VOS DONNEES PERSONNELLES COLLECTEES ET TRAITEES PAR LE SPSTN ?

Dans le cadre de ses activités de service de prévention et de santé au travail, le SPSTN collecte **directement** auprès de Vous les Données personnelles Vous concernant. Cette transmission de Données s'effectue notamment lorsque Vous remplissez le questionnaire administratif, Vous échangez avec les professionnels de santé et les équipes pluridisciplinaires (assistante sociale, psychologue du travail, ...) du SPSTN, Vous contactez le centre d'appel ou Vous participez à des ateliers de prévention.

Le SPSTN collecte également **de manière indirecte** auprès de ses partenaires Vos Données personnelles.

Vos Données personnelles collectées de manière indirecte peuvent provenir :

- De l'APNI et de l'Ircem Prévoyance. Vos Données personnelles sont notamment issues des flux PAJEMPLOI, CESU (Chèque Emploi Service Universel) et DNS (Déclaration Nominative Simplifiée), gérés par l'URSSAF Caisse Nationale ;
- Des structures mandataires ;
- Des SPSTI partenaires.

Vos catégories de Données personnelles collectées **de manière indirecte** par le SPSTN portent sur les :

- Données administratives et d'identification (notamment nom, prénom, date et lieu de naissance) ;
- Données de contact (notamment adresse postale, mail, n° de téléphone) ;
- Données relatives à la situation professionnelles des Salariés des Particuliers Employeurs (notamment nature du contrat, emploi-repère occupé).

6. QUELLES SONT VOS DONNEES PERSONNELLES COLLECTEES ET TRAITEES PAR LE SPSTN ?

De manière générale, nous traitons uniquement Vos données personnelles qui sont strictement nécessaires dans le cadre de nos activités légales et conventionnelles en matière de prévention et de suivi en santé au travail.

Pour l'accomplissement de ses missions, le SPSTN est susceptible de collecter et de traiter les Données personnelles suivantes :

Pour les Particuliers Employeurs :

Informations administratives et de contact	Civilité, nom, prénom, lieu et date de naissance, sexe, âge, adresse postale et électronique professionnelle et/ou personnelle, numéro de téléphone professionnel et/ou personnel, numéro CESU ou PAJEMPLOI.
Données d'identification et d'authentification lors de l'utilisation des services en ligne proposés par le SPSTN	Adresse IP, logs techniques, traces informatiques, cookies de navigation

Données relatives aux traitements des demandes des Particuliers Employeurs

Données relatives à Vos interactions sur le Site du SPSTN, sur les réseaux sociaux, lors des entretiens et conversations téléphoniques avec les équipes du SPSTN ou avec le centre d'appel, dans les courriers électroniques et les publications du service.

Pour les Salariés des Particuliers Employeurs :

Informations administratives et de contact

Civilité, nom, prénom, lieu et date de naissance, sexe, âge, numéro de sécurité sociale, langue, adresse postale et électronique professionnelle et/ou personnelle, numéro de téléphone professionnel et/ou personnel, tuteur ou curateur.

Données relatives à la situation personnelle et familiale

Situation familiale/maritale, nombre d'enfants et nombre d'enfants à charge, situation économique, centres d'intérêt

Données relatives au mode de vie

Activités sportives, loisirs, addictions éventuelles

Données relatives à la vie professionnelle

CV, scolarité, formations, établissements scolaires, niveau d'études, profession actuelle, particuliers employeurs
Données permettant de connaître les risques actuels ou passés auxquels Vous êtes ou avait été exposé :

- Horaires de travail et modalités des trajets entre Votre domicile et Votre lieu d'activité professionnelle
- Description de Vos activités ou tâches effectuées permettant d'identifier les risques
- Risques identifiés et données d'exposition, notamment la nature des nuisances (physiques, chimiques, biologiques, organisationnelles etc.)
- Mesures de prévention mises en place

Secteurs d'activité et professions antérieurs

Données relatives à l'état de santé

Identifiant national de santé (INS)
Qualification de travailleur handicapé ou notion d'invalidité
Grossesse
Risques psycho-sociaux
Taille et poids
Etat physiologique
Etat de vaccination
Liste des prescriptions médicales (si présentées lors des consultations)
Informations relatives à Votre état de santé recueillies lors des visites et examens (ex : certains antécédents médicaux ou tout autre élément de nature à caractériser Votre état de santé lorsqu'il nécessite un aménagement de poste, éléments de santé en lien avec un accident de travail, une maladie professionnelle ou une maladie à caractère professionnel (taux d'IP))
Données d'identité et de contact de Votre médecin traitant
Correspondances rédigées aux fins de coordonner et d'assurer la continuité de Votre prise en charge
Historique des rendez-vous avec le SPSTN
Données concernant les attestations, avis et propositions des professionnels de santé au travail :

- Propositions d'amélioration ou d'adaptation de Votre poste de travail, de reclassement etc.
- Echanges avec Vous et Votre Particulier Employeur concernant les mesures individuelles d'aménagement, d'adaptation ou de transformation de Votre poste de

Consentement et opposition	travail ou des mesures d'aménagement de Votre temps de travail Examens médicaux, en ce compris les examens médicaux complémentaires Arrêts de travail
	Mention de l'information de Vos droits en matière d'accès aux données Voud concernant et sur les conditions d'accès à Votre dossier médical de santé au travail. Consentement ou opposition concernant le recours à des pratiques médicales ou des soins à distance en utilisant les technologies de l'information et de la communication Consentement ou opposition concernant la consultation de son DMST par les professionnels de santé chargés d'assurer Votre suivi dans le cadre de la téléconsultation Consentement ou opposition concernant la transmission de son DMST à un autre SPST si Vous relevez de plusieurs services
	Adresse IP, logs techniques, traces informatiques, cookies de navigation
Données d'identification et d'authentification lors de l'utilisation des services en ligne proposés par le SPSTN	
Données relatives aux traitements des demandes des Salariés	Données relatives à Vos interactions sur le site du SPSTN, sur les réseaux sociaux, lors des entretiens et conversations téléphoniques avec nos équipes ou avec le centre d'appel, dans les courriers électroniques et les publications du service.

7. POUR QUELLES RAISONS VOS DONNEES PERSONNELLES SONT-ELLES COLLECTEES ET TRAITEES PAR LE SPSTN ?

La collecte et le traitement de Vos Données personnelles reposent sur plusieurs finalités et fondements juridiques (base légale) :

- **Les traitements de Vos Données personnelles sont nécessaires pour permettre au SPSTN d'exécuter sa mission de service public**, afin notamment d'assurer :
 - La gestion et suivi de la prévention et du suivi administratif en santé au travail des Salariés des Particuliers Employeurs ;
 - La gestion de la relation administrative avec les Particuliers Employeurs ;
 - La réalisation d'actions de communication visant à Vous informer sur Vos droits et garanties au titre de la santé au travail ainsi que sur les missions du SPSTN ;
 - La réalisation d'enquêtes et d'études.

- **Les traitements de Vos Données personnelles sont nécessaires pour permettre au SPSTN de répondre à ses obligations légales et réglementaires**, afin notamment de :
 - Gérer des dossiers médicaux en santé au travail (DMST) ;
 - Répondre à Vos demandes d'exercice des droits ;
 - Réaliser la gestion administrative et comptable du SPSTN ;

- **Les traitements de Vos Données personnelles sont nécessaires pour permettre au SPSTN de faire valoir ses intérêts légitimes**, afin notamment de :
 - Mener une démarche qualité afin d'évaluer, développer et adapter l'offre de service ;
 - Etablir des statistiques anonymisées pour le suivi de l'activité en prévention et en santé au travail du SPSTN ;

- Défendre les intérêts du SPSTN en justice, notamment à des fins probatoires, de gestion des recours, des réclamations et des contentieux.

8. QUI SONT LES DESTINATAIRES DE VOS DONNEES PERSONNELLES ?

Vos Données personnelles sont traitées par le personnel du SPSTN dûment habilités selon la finalité du traitement poursuivi et par l'équipe pluridisciplinaire du SPSTN.

Les destinataires de Vos Données personnelles sont :

- Le Particulier Employeur ;
- Le Salarié concerné ou, en cas de décès à tout ayant droit autorisé ;
- Les prestataires du SPSTN dans le cadre de l'exécution de leur mission et conformément aux dispositions de la convention de sous-traitance. A ce titre, le SPSTN tient à Votre disposition une liste des prestataires du SPSTN ;
- Les professionnels de santé chargés d'assurer le suivi des Salariés dans le cadre de la téléconsultation, sous réserve du consentement du Salarié, étant précisé que le Salarié peut retirer son consentement à tout moment ;
- Les SPSTI partenaires, sous réserve du recueil du consentement du Salarié pour la transmission de toute donnée de santé du Salarié, étant précisé que le Salarié peut retirer son consentement à tout moment ;
- L'APNI pour l'exécution de ses missions, notamment le défraiement de la visite ;
- Les partenaires du SPSTN dans le cadre d'enquêtes et d'études, auquel cas les données traitées sont agrégées en statistiques anonymisées ;
- Les administrations, organismes publics, autorités judiciaires ou policières légalement habilitées à en connaître, et dans la limite de ce qui est permis par la réglementation.

Le SPSTN n'effectue aucune transmission externe de données de santé recueillies par les professionnels habilités, sauf :

- En cas de refus du recours à la téléconsultation, sous réserve du consentement préalable du Salarié ;
- En cas de transmission directe du DMST au Salarié concerné ou au médecin de son choix, ainsi qu'à ses ayants droits dans les cas légalement prévus ;
- En cas de transmission du DMST au médecin inspecteur du travail s'il en fait la demande, selon les dispositions légales applicables ;
- En cas de demande d'informations sociales à la demande de nos partenaires lorsque ces derniers ont été saisis directement par le Salarié suivi dans le cadre de sa prise en charge sociale ;
- En cas de communications d'éléments médicaux et/ou sociaux aux autorités judiciaires, avocats, sur demande, et dans la limite de ce qui est permis par la réglementation.

Aucun transfert de Vos Données personnelles n'est effectué en dehors de l'Union européenne.

9. COMBIEN DE TEMPS SONT CONSERVEES VOS DONNEES ?

Les durées de conservation de Vos Données personnelles sont définies par le SPSTN en fonction des finalités concernées, conformément à la Réglementation applicable à la protection des Données personnelles :

Catégories de données	Durées de conservation
Pour la gestion et le suivi de la prévention et du suivi en santé au travail des Salariés des Particuliers Employeurs	Durée de la prise en charge du Salarié + 5 ans (sous réserve des durées de conservation applicables au DMST)
Pour la tenue du DMST	40 ans à compter de la date de la dernière visite ou examen du Salarié au sein du SPSTN, dans la limite d'une durée de 10 ans à compter du décès de la personne Sauf cas particuliers à savoir : Agents biologiques pathogènes : Conservation du DMST pendant une durée pouvant aller jusqu'à 40 ans, après la cessation de l'exposition connue Agents chimiques dangereux et amiante : Conservation du dossier médical durant 50 ans, après la fin de la période d'exposition Rayonnements ionisants : conservation du DMST jusqu'au moment où le Salarié a ou aurait atteint l'âge de 75 ans et, en tout état de cause, pendant une période d'au moins 50 ans après la fin de la période d'exposition
Pour la gestion du dossier de suivi social	Durée de la prise en charge du Salarié + 2 ans
Pour la gestion de la relation administrative avec les Particuliers Employeurs	Durée de la gestion de la relation + 5 ans. Certains documents peuvent toutefois être conservés pendant une durée de 10 ans à compter de la fin de leur adhésion.
Pour la gestion et réponse aux demandes d'exercice des droits	Durée de traitement de la demande + 1 an
Pour la gestion administrative et comptable du SPSTN	Exercice social + 10 ans
Pour la défense les intérêts du SPSTN en justice, notamment à des fins probatoires, de gestion des recours, des réclamations et des contentieux	5 ans à compter du règlement du litige et versement des indemnisations

Le cas échéant, Vos Données personnelles sont archivées pendant les durées de prescription applicables afin de permettre au SPSTN de satisfaire notamment à ses obligations légales, à ses obligations découlant de sa mission de service public. Le cas contraire, Vos Données personnelles sont anonymisées ou effacées.

10. QUELS SONT VOS DROITS ?

En application de la Réglementation applicable à la protection des Données personnelles, Vous disposez des droits suivants sur Vos Données personnelles collectées et traitées par le SPSTN en sa qualité de Responsable du traitement :

Droit d'accès à Vos Données personnelles (article 15 du RGPD)	Vous pouvez obtenir des informations concernant les traitements mis en œuvre par le SPSTN de Vos Données personnelles ainsi qu'une copie de Vos Données personnelles.
Droit de rectification de Vos Données personnelles (article 16 du RGPD)	Vous pouvez demander la modification de Vos Données personnelles détenues par le SPSTN, lorsque celles-ci sont incomplètes ou inexactes.
Droit à l'effacement de Vos Données personnelles (article 17 du RGPD)	Vous pouvez demander l'effacement de Vos Données personnelles dans les limites et conditions réglementaires en vigueur, et à l'exception de certaines Données concernant la traçabilité du suivi et des actions en santé au travail.
Droit à la limitation du traitement (article 18 du RGPD)	Vous pouvez demander que le traitement de Vos Données personnelles soit limité uniquement à ce qui est strictement nécessaire.
Droit de définir les conditions d'utilisation, de conservation et de communication de Vos Données personnelles après Votre décès	Vous pouvez définir des directives relatives aux conditions d'utilisation, de conservation et de communication de Vos Données personnelles après Votre décès.
Droit de retirer Votre consentement à tout moment	Dans l'hypothèse où un traitement de Données personnelles nécessiterait Votre consentement, ce dernier est collecté après Votre information préalable. Vous disposez de la possibilité de retirer à tout moment Votre consentement, sans justification.
Droit d'opposition (article 21 du RGPD)	A l'exception des Données concernant la traçabilité du suivi et des actions en santé au travail et sauf exception réglementaire, Vous pouvez s'opposer, à tout moment, au traitement de Vos Données personnelles, sauf à ce que le SPSTN démontre qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement de Vos Données personnelles qui prévalent sur les intérêts et droits et libertés de ce dernier ou pour la constatation, l'exercice ou la défense des droits en justice du SPSTN.
Droit à la portabilité de Vos données	Vous pouvez, lorsque ce droit est applicable, solliciter la restitution de Vos Données personnelles ou, lorsque cela est possible d'un point de vue technique, la transmission de Vos Données personnelles à un tiers.
Droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL	Vous êtes en droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle compétente en France.

Focus sur le DMST

En sa qualité de service de prévention et de santé au travail national à compétence fermée, le SPSTN est chargé de la constitution, de l'alimentation et de la conservation du DMST du Salarié.

La création et l'alimentation du DMST constituant une obligation légale instaurée par les articles R.4624-45-3 et suivants du Code du travail, le Salarié ne pourra s'opposer ni la constitution ni à l'alimentation de son DMST.

11. COMMENT EXERCER VOS DROITS ?

Le SPSTN a désigné un délégué à la protection des données (DPO), afin de l'accompagner dans l'exercice de ses missions dans le respect de la Réglementation applicable à la protection des Données personnelles.



Focus sur le délégué à la protection des données (DPO)

Selon l'appellation de la CNIL, le DPO est le « chef d'orchestre » de la conformité en matière de protection des données au sein d'un organisme concerné.

Ses principales missions sont les suivantes :

- Informer et conseiller le SPSTN concernant l'application et le respect de la Règlementation applicable à la protection des Données personnelles, notamment sur toute question relative aux Données personnelles ou sur tout projet impliquant le traitement de Données personnelles ;
- Contrôler le respect par le SPSTN de la Règlementation applicable à la protection des Données personnelles ;
- Être l'interlocuteur privilégié de la CNIL et coopérer avec cette dernière.

Aux fins d'exercer Vos droits, Vous êtes invité à adresser Votre demande au Délégué à la Protection des Données du SPSTN, en explicitant l'objet de cette dernière :

Par courrier 	SPSTN A l'attention du Délégué à la Protection des Données TSA 54440 77213 AVON CEDEX75015 Paris
Par mail 	DPO du SPSTN, rgpd@spstn.org

12. QUELLES SONT LES MESURES POUR ASSURER LA CONFIDENTIALITE ET SECURITE DE VOS DONNEES ?

Le SPSTN met en place les mesures techniques et organisationnelles nécessaires à la préservation de la sécurité et de la confidentialité de Vos Données personnelles et appropriées à la sensibilité desdites Données.

Les mesures techniques et organisationnelles mises en œuvre par le SPSTN sont notamment les suivantes :

- Mise en place d'un accès sécurisé aux locaux du SPSTN (recours au badgeage) ;
- Mise en place d'un accès restreint aux Données personnelles aux seuls collaborateurs du SPSTN habilités à y accéder en raison de leurs fonctions ;
- Mise en place d'un accès sécurisé au matériel informatique du SPSTN par le biais d'un procédé d'authentification ;
- Réalisation de copies de sauvegarde ;
- Mise en place d'un logiciel antivirus et de pare-feux ;
- Signature de conventions de sous-traitance ou de contrats comprenant une annexe RGPD avec chaque prestataire ou partenaire ;
- Recours à un logiciel métier hébergé en France et certifié HDS ;
- Recours à un hébergeur français, certifié HDS.

ANNEXE - DEFINITIONS

Les termes commençant par une majuscule ont la signification qui leur être attribuée ci-après ou à tout autre endroit de la Charte de confidentialité, que les termes soient employés au singulier ou au pluriel.

« Données personnelles » ou « Données »	Les données à caractère personnel, au sens de l'article 4 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « RGPD »).
« Particulier Employeur »	Toute personne physique recrutant et employant, de manière directe ou par le biais d'un intermédiaire, un ou plusieurs Salariés à son domicile privé ou au domicile du Salarié pour réaliser des prestations de services à la personne, notamment garde et accueil d'enfants, assistance aux personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap, entretien du domicile, petits travaux de bricolage et de jardinage.
« Charte de confidentialité »	La présente Charte de confidentialité accessible à l'url suivante https://spstn.org/donnees-personnelles .
« Règlementation applicable à la protection des Données personnelles »	Toutes lois et tous règlements en matière de protection des données à caractère personnel applicables à chaque Partie à savoir notamment le RGPD et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée.
« Responsable du traitement »	Le responsable du traitement tel que défini à l'article 4.7 du RGPD.
« Salariés » ou « Salariés des Particuliers Employeurs »	Les personnes physiques employées, de manière directe ou par le biais d'un intermédiaire, par des Particuliers Employeurs au domicile privé du Particulier Employeur ou à leur propre domicile pour réaliser des prestations de services à la personne, notamment garde et accueil d'enfants, assistance aux personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap, entretien du domicile, petits travaux de bricolage et de jardinage.
« Site »	Le site internet du SPSTN accessible à l'url suivante https://spstn.org/ ou à toute url qui viendrait s'y substituer
« SPSTN »	Le Service de Prévention et de Santé au Travail National, association déclarée sous le numéro RNA W751269294, immatriculée sous le numéro SIREN 923671515 et dont le siège social est situé au 9 rue Georges Pitard – 75015 Paris.